
Lettre du représentant Couturier, en mission dans le département de Seine-et-Oise, qui fait part de l'abondance de blé dans la ville d'Étampes, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Jean-Pierre Couturier

Citer ce document / Cite this document :

Couturier Jean-Pierre. Lettre du représentant Couturier, en mission dans le département de Seine-et-Oise, qui fait part de l'abondance de blé dans la ville d'Étampes, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 677;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41950_t1_0677_0000_12;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

taires, les ennemis de la liberté, et les véritables amis de son bonheur; les crimes sont dévoilés, les vrais coupables sont connus et la hache nationale ne tardera pas à frapper les perfides qui ont osé méconnaître la sainteté de leurs pouvoirs et la souveraineté du peuple; la patrie, au bord du précipice où des monstres voulaient la plonger, a été sauvée une troisième fois par le génie bienfaisant de la liberté qui la protège, par le courage et la vertu héroïques de cette auguste et sainte Montagne, par ces généreux républicains qui, entourés des poignards, des dangers et des périls, ont posé les bases inébranlables de l'édifice de la félicité publique.

« Acquittons donc, citoyens, envers ces sauveurs de la patrie, un devoir saint et sacré, payons-leur le tribut éternel d'amour et de reconnaissance que leur méritent leurs sublimes travaux, invitons-les surtout à rester à leur poste jusqu'à ce que leur immortel ouvrage, notre sublime Constitution, soit à l'abri des atteintes des tyrans et des perfides dont la présence souille encore la terre sainte de la liberté.

« Je requiers, en conséquence, que le conseil général délibère qu'il sera fait dans la journée une adresse à la Convention nationale pour lui exprimer les sentiments que je viens de présenter, et pour l'inviter, au nom du salut de la patrie, de rester à son poste jusqu'à ce que notre Constitution ait entièrement triomphé des ennemis du dedans et du dehors. »

Le conseil délibérant sur le requis du procureur syndic, commissaire, partageant ses sentiments, dirigé par les mêmes opinions et réuni pour délibérer sur l'objet qu'il vient de requérir;

Arrête qu'il sera fait dans la journée, au nom du conseil de l'administration, une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur sa fermeté et son courage, sur ses sublimes travaux, sur son dévouement à maintenir les véritables droits du peuple et surtout pour lui demander au nom du salut de la République de rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans et les ennemis du bonheur du peuple aient mordu la poussière et totalement disparu;

Charge en conséquence le Conseil général, le procureur syndic, commissaire, de rédiger ladite adresse pour être, dans la journée, soumise au conseil, discutée, agréée et envoyée à la Convention nationale.

En exécution de l'arrêté ci-dessus du conseil, Laurent Lavielle, procureur syndic, commissaire, a fait lecture de l'adresse ci-après, et comme elle s'est trouvée entièrement conforme aux sentiments et à l'opinion du conseil, elle a été agréée par lui, et il a été arrêté qu'elle serait envoyée par le premier courrier à la Convention nationale.

« *Les administrateurs du conseil du district de Dax, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

» Les braves Parisiens ont trois fois sauvé la liberté reconquise, trois fois, ils se sont levés en masse, et nos ennemis ont été dispersés, c'en était fait de la France libre sans les derniers événements de Paris. Ces événements conservateurs de nos droits, longtemps défigurés par des traîtres, des lâches et des fuyards, sont connus aujourd'hui dans toute leur vérité, tout Français de bonne foi voit dans la sainte insurrec-

tion parisienne du 31 mai, dans la conduite courageuse de nos vrais représentants le salut de la patrie, celui de ses enfants.

« Cependant l'orage n'est pas encore apaisé, la ligue des despotes menace de toutes parts l'édifice que la Montagne a consolidé de ses mains hardies, la Montagne doit donc se tenir à sa hauteur. Les tyrans encore rois assis sur leurs trônes ébranlés, redoutent les foudres qui partent de son sommet; que ces foudres vengeresses de la nature outragée soient longtemps encore lancées par vos mains; continuez à foudroyer tous nos ennemis, jusqu'à ce qu'ils soient exterminés ou rampant dans la poussière, ils reconnaissent la souveraineté du peuple français, sa grandeur et son indépendance.

« Restez sublimes Montagnards, restez à votre poste jusqu'à ce que notre liberté n'ait plus d'ennemis, ni de conspirateurs. C'est le vœu de tous vos commettants qui sont contents de vous, remplissez donc ce vœu national, ou nous désespérons du triomphe de la liberté sur la tyrannie, du règne de nos lois régénératrices sur celles de la barbarie et de l'esclavage. »

Délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

SUMIGRAY, *président*; PIERRE LAFITTE, *secrétaire général*.

Couturier, représentant du peuple, annonce à la Convention que la commune d'Étampes l'assure que depuis trois jours les blés pleuvaient tellement à Étampes, qu'on n'avait pas assez de monde pour décharger à temps les voitures, et que Paris peut être tranquille.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du représentant Couturier (2).

« A Segrez, district d'Étampes ce 18 brumaire l'an II de la République.

« Citoyens, mes chers collègues,

« Partout où j'ai passé, j'ai fait sentir le danger qu'il y avait pour la République, si Paris venait à manquer vingt-quatre heures de subsistances; j'ai mieux persuadé par la confiance que le peuple a mis en moi, que n'avaient fait jusqu'alors toutes les mesures prises, j'ai ajouté à la persuasion une autorisation aux commissaires pour les subsistances de mettre en arrestation les cultivateurs qui seraient récalcitrants ou seraient en retard.

« Aujourd'hui la commune d'Étampes m'envoie une députation pour m'annoncer que depuis trois jours les blés pleuvaient tellement à Étampes qu'on n'avait plus assez de monde pour décharger à temps les voitures. Paris peut donc maintenant être tranquille.

« Il faut aussi rendre justice à l'activité du département et à ses bonnes mesures.

« Salut et fraternité.

« COUTURIER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736.